



PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Présenté à la commission spécialisée du 05 juin 2009
Et à la délégation permanente de la CNSHN le 10 juin 2009

SOMMAIRE

	Pages
1. <u>FICHE D'IDENTITE DE LA FEDERATION</u>	2
2. <u>ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2005 – 2008</u>	3
a. Evolution du rang de la France	
b. Bilan de la filière	
3. <u>PROJET HAUT NIVEAU 2009 – 2016</u>	5
a. Accès à la pratique compétitive	
b. Accès au sport de haut niveau	
c. Préparation aux finales et podiums sur les compétitions de référence	
4. <u>COMPETITIONS DE REFERENCE 2009 – 2012</u>	13
a. Compétitions	
b. Objectifs à atteindre	
5. <u>SPORTIFS</u>	16
a. Critères d'inscription en liste	
b. Quotas Organisation du suivi socioprofessionnel	
i. Dispositif fédéral de suivi	
ii. Contractualisation Sportif / Fédération	
iii. Critères d'attribution des Aides Personnalisées	
6. <u>PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE</u>	19
a. Identification des différents collectifs	
b. Organisation et structuration de la formation sportive	
c. Modalités de la collaboration avec la fédération française handisport	
7. <u>ENCADREMENT</u>	22
a. Organigramme de la DTN	
b. Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral	
c. Dispositifs et Projets de « Recherche et Développement »	

1. FICHE D'IDENTITE DE LA FEDERATION

Nom de la fédération	Fédération Française de Voile
Déclaration en préfecture	Date : 21 mars 1946
Publication au Journal Officiel	Date : Avril 1946
Reconnaissance d'utilité publique	Oui : le 20/12/1972
Agrément du ministère chargé des sports	Date : 4/10/2004
Délégation du ministère chargé des sports	Date : 4/02/2005
Affiliation au CNOSF	Oui
Affiliation à la fédération internationale	Oui
Discipline(s) reconnue(s) de haut niveau	Voile Légère (olympiques, catamaran, funboard), Inshore (Match Racing, Flotte) Course au Large

2. ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2005 - 2008

RANG DE LA FRANCE								
	2005		2006		2007		2008	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Toute(s) discipline(s)	Pas de classement	Pas de classement	Pas de classement	Pas de classement	Pas de classement	Pas de classement	Pas de classement	Pas de classement
Discipline(s) olympique(s)	2		2		4		2	
Inshore (ranking ISAF) H F	1	6	1	1	1	1	1	1

VOILE OLYMPIQUE – INSHORE – COURSE AU LARGE – FUNBOARD

Il convient d'évaluer les filières d'accès au sport de haut niveau car, en fonction des objectifs sportifs poursuivis, des spécificités de chaque discipline (voile olympique, match racing, planche à voile, catamaran) et des particularités de chaque série, des stratégies différenciées doivent être mises en œuvre.

- Si l'objectif est de rechercher une densification du niveau français (plus de français dans le haut des classements mondiaux), une stratégie collective doit être mise en œuvre. Celle-ci va également faciliter l'émulation, le renouvellement de l'élite et la présence potentielle de partenaires de haut niveau pour la préparation finale des Jeux olympiques (1 quota par nation et par série).
- Si l'objectif est d'obtenir des médailles olympiques, il convient de développer des stratégies plus individuelles notamment dans les séries où l'expérience est primordiale et/ou dans les séries nécessitant un fort investissement en matériel. Cette stratégie de former un très petit nombre de sportifs « professionnels », et de faciliter leur maintien dans la catégorie des sportifs « médaillables » durant plusieurs années, entraîne des conséquences en terme d'émulation dans la série et ne facilite ni le renouvellement de l'élite ni la préparation finale des sélectionnés olympiques. Ainsi, les perspectives de se maintenir dans le très haut niveau ne reposent que sur un nombre limité de sportifs et la recherche de partenaires étrangers de haut niveau est vitale.

En conséquence, la direction technique nationale est confrontée de plus en plus aux dilemmes inhérents à cette évolution et définit une stratégie pour chacune des séries car les solutions ne peuvent pas être faites de compromis.

PARALYMPIQUE

Les résultats acquis reposent sur :

- deux compétiteurs d'exception Bruno Jourdren et Damien Seguin.
- une équipe d'encadrement soudée et expérimentée.
- une base technique de préparation adaptée avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques.
- une organisation efficace entre les différentes institutions (fédérations, établissement et ministère) qui ont su collaborer pour donner à cette équipe les moyens financiers et humains nécessaires à un tel projet.

Les points à améliorer dans le dispositif mis en place :

- formation des compétiteurs,
- meilleure connaissance des supports, surtout pour le Sonar.

3. PROJET HAUT NIVEAU 2009 – 2016

Préciser, pour chaque item, s'il existe des stratégies spécifiques pour les publics cibles

STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES A LA PRATIQUE COMPETITIVE

Un vaste programme de relance de l'école de sport (EDS) visant à recruter, fidéliser et former de jeunes compétiteurs.

- Recruter grâce à :

- La promotion des pratiques compétitives au travers de l'opération nationale « journée du jeune régatier »
- la sensibilisation de nouveaux pratiquants sportifs par le biais de la voile scolaire, permettant de toucher des publics très variés, y compris défavorisés.
- L'information systématique des pratiquants estivaux par la mobilisation du réseau des Ecoles Françaises de Voile

- Fidéliser grâce à :

- une offre sportive de proximité renouvelée (format de course attractifs, flottes collectives, classements régionaux simples et motivants, programme de compétitions locales renforcé)
- mise en œuvre des Règles d'Initiation à la Régate (R.I.R)
- l'encouragement du bénévolat par la mise en place et la valorisation de fonctions « d'animateur sportif de club » renforçant la capacité d'accueil et d'accompagnement du club
- une baisse des coûts de la pratique :
 - par la mobilisation des partenaires privés de la FFVoile pour le financement de matériel collectif dédié aux premiers niveaux de pratique compétitive,
 - par la réduction des déplacements grâce à un calendrier sportif redéveloppant la pratique locale.

- Former grâce à :

- l'information et la formation de l'ensemble de l'encadrement des clubs sur la mise en place d'animations sportives de club
- la mise en œuvre des 2009 du nouveau dispositif de formation des entraîneurs fédéraux
- La réalisation de productions écrites et multimédias facilitant la formation des jeunes compétiteurs sur les fondamentaux de la pratique
- Des outils de suivi de la progression des pratiquants
- le développement de matériel performant spécifiquement dédié aux pratiques compétitives de premier niveau

STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Renforcement du Dispositif National de Détection :

- Diffusion nationale des outils normalisés d'évaluation des qualités
- Création de la base de données nationale de la détection
- Formation et mise en place d'un réseau national de cadres techniques « référents territoriaux de la détection » chargés de :
 - Superviser les coureurs repérés par les entraîneurs de club, à l'occasion d'entraînement et/ou de régates régionales / interrégionales ;
 - Promouvoir le dispositif national de détection, contribuer à l'information, la formation, la structuration d'un réseau d'acteurs locaux
 - Participer à la promotion de l'activité sportive locale, au repérage des pratiquants à potentiel à l'occasion des manifestations sportives
- Désigner les coureurs pour les stages nationaux et interrégionaux de détection minimales
 - Pérennisation des stages nationaux détection « minimales » « espoirs » et « jeunes champions de France » (actions nationales d'évaluation/orientation et formation sur les fondamentaux de la régate)
 - Réaliser des actions spécifiques de repérage de coureurs féminines
 - Utilisation du circuit Match Racing français (Chpt de France Open, Chpt de France Espoirs et Chpt de France Féminin) pour former et accompagner les équipages à potentiel.

Mise en place du dispositif des « Bleuets » :

- Préparer l'alimentation du HN par les séries d'accès
- Objectif sportif : former et préparer les meilleurs coureurs de moins de 18 ans aux championnats du Monde ISAF Jeunes

En structurant un réseau de cinq entraîneurs sous la responsabilité d'un manager, chargés de :

- sélectionner et de préparer par le biais de stages et de suivis en compétition les meilleurs jeunes sur les séries représentées sur le chpt du Monde.
- créer une synergie d'action entre les entraîneurs des ligues, des clubs, les référents territoriaux de la détection, les cadres des Centres d'Excellence.

- Objectif 2 : contribuer à la formation continue des entraîneurs dans les régions, et la formation de l'ensemble des coureurs de la classe d'âge concernée par le biais de stages interrégionaux de façade et de stages nationaux par support.
 - o Accueil de manière occasionnelle des Bleuets dans les centres d'excellence nationaux sur des stages.

Mise en place du dispositif « France Espoir » :

Sportifs jeunes à potentiel et partenaires d'entraînement. S'entraînent dans les centres d'excellence nationaux. Les délégations officielles FFV participent aux compétitions jeunes et seniors de référence.

Match Racing : accompagner un petit nombre d'équipages à potentiel sur le premier niveau de compétitions internationales (Grade 3 et 2 ISAF) afin d'améliorer leur position au classement mondial ISAF et accéder ainsi à terme, aux épreuves de Grade 1 et au Championnat du monde ISAF.

Rénovation des structures nationales du haut niveau : des « Pôles » vers les « Centres d'Excellence »

- Labellisation à trois niveaux des Centres d'Excellence (régional, national, spécifique)
- Instaurer un pilotage unique du dispositif sportif à l'échelle de la région (centre d'excellence, politique régionale, projet national)
- Recrutement national pour les centres d'excellence
- Réalisation d'un cahier des charges du fct des centres d'excellence du haut niveau globalisé
- Permanence d'entraînement dans les centres d'excellence nationaux sur les séries de formation : RSX, Laser et 470 hommes et femmes
- Regrouper les coureurs du collectif France Espoirs pour des stages RSX, Laser et 470 sur les centres et l'ENVS
- Maîtrise nationale du suivi du projet des coureurs (volumes et thématiques de la préparation)
- Normalisation et production de contenus sur les fondamentaux de la performance.

COURSE AU LARGE

La course au large s'inscrit pleinement dans le schéma général d'organisation du haut niveau Voile. L'athlète et son projet se situent au centre de ce dispositif.

Compte tenu de sa spécificité sportive, économique et médiatique, la discipline Course au large présente une originalité française qu'il convient de préserver et de renforcer dans une concurrence internationale en forte évolution.

Par rapport à l'olympisme, la discipline présente des exigences identiques liées à la haute performance mais des particularités conduisant à :

- des objectifs sportifs différents
- des profils de sportifs atypiques
- des projets associant fortement le sport, l'économie et la communication.

Cette spécificité génère des modes de préparation spécifiques et une réponse fédérale nécessairement adaptée à ces particularités.

Les structures fédérales s'intègrent dans un dispositif général visant à valoriser à chaque niveau la dimension sportive et professionnelle des projets du navigateur.

Le cursus de préparation comporte nécessairement des aspects d'entraînement technique liés au développement de la performance une détection de jeunes talents orientés sur des qualités sportives et professionnelles. Cette évaluation s'inscrit dans une logique de pérennité des aides et des soutiens avec une perspective de carrière.

Une Association de tous les partenaires à une ambition nationale

la FFVoile prendra en compte le souhait formulé par les collectivités territoriales de s'impliquer durablement dans l'accès au sport de haut niveau ou l'accompagnement de l'élite.

Le PES devra contribuer à associer étroitement des partenaires institutionnels et/ou privés et les assurer de l'importance et de l'utilité de leur collaboration dans une ambition nationale commune.

Une structuration cohérente et complémentaire au service du PES

Les élus fédéraux et le DTN veilleront particulièrement à la cohérence et la complémentarité des structures d'accès et de préparation au sport de haut niveau intégrées dans ce parcours de l'excellence sportive.

Chaque structure sera liée à la FFVoile par une convention qui précisera les apports et les contreparties réciproques. Le dispositif général mis en place et le fonctionnement des structures feront l'objet d'une évaluation régulière des services de la FFVoile.

D'une manière générale, le cahier des charges spécifiques et dynamiques des structures courses au large devra prendre en compte les réalités techniques, économiques et territoriales dans les quelles évoluent la discipline. Ces structures bénéficieront d'une reconnaissance à trois niveaux.

Proposition de trois niveaux d'organisation de la filière Course au Large.

A chaque niveau, l'objectif prioritaire est d'aider l'athlète à optimiser ses performances mais aussi de lui apporter des conditions optimales d'accueil, de formation et d'orientation.

A) Une formation initiale présentant des contenus techniques spécifiques à la performance

B) Une formation globale portant sur l'amélioration des qualités sportives mais également sur les connaissances nécessaires à la conduite optimisée d'un projet Course au large (*voir propositions de contenu en annexe*).

C) Un accompagnement des projets de haute performance dans un environnement adapté et optimisé.

Les Centres régionaux d'excellence

Un nombre limité de centres de formation chargés régionalement de la détection et de la formation professionnelle initiale.

Ces structures très limitées en nombre sont prioritairement chargées de la détection et de la formation des jeunes talents. Ce dispositif s'appuie prioritairement sur la conduite d'épreuves promotionnelles offrant aux jeunes talents des opportunités sportives, financières et médiatiques d'accéder au professionnalisme.

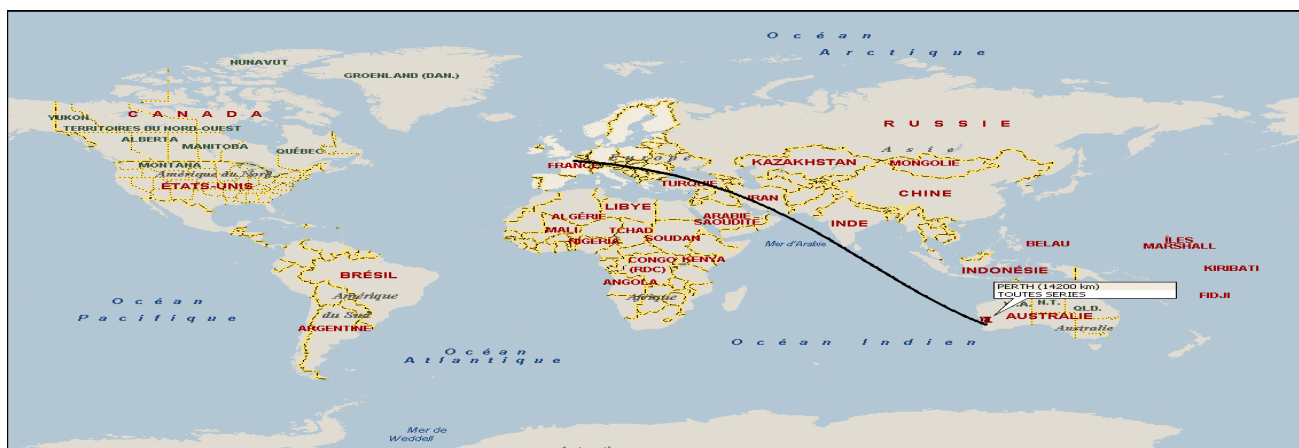
Les Centres Régionaux assurent une formation et un suivi dans des conditions définies par un cahier des charges. Le recrutement dans ces structures doit être validée par une commission présidée par le DTN ou son représentant. Les Centres Régionaux d'excellence établissent un lien étroit avec l'ensemble des partenaires susceptible de renforcer la performance et la formation des navigateurs. Le label délivré par la FFVoile leur garantit la légitimité et la protection de leur activité. La circulation des athlètes entre ces centres est organisée par la FFVoile qui y exerce de plein droit sa mission de délégation.

VOILE OLYMPIQUE

- Afficher une ambition maximale en début d'olympiade pour la mise en confiance et l'appropriation du projet de l'ensemble des coureurs et entraîneurs.
- Instaurer une coordination entre les différents acteurs du haut niveau : [notion de haut niveau globalisé](#) favorisant les échanges, la mutualisation des savoir-faire, notamment en Match Racing :
Le match racing est avant tout un module technique « du combat rapproché à 2 bateaux » indispensable à maîtriser parfaitement dans l'optique du jeu particulier des medal race aux JO à l'issue desquelles sont délivrées les médailles.
- Maintenir et intensifier la notion « d'Equipe » par la multiplication [des regroupements inter-séries voir inter-disciplines](#). Mise en place d'un stage national haut niveau globalisé annuel regroupant tous les collectifs (échanges et communication...).
- S'appuyer encore plus sur l'ENVSN comme Centre multi ressources pour l'ensemble du haut niveau. (Olympique, Match Racing, Handivoile).

Objectif Londres 2012 :

- Assurer le maintien de l'Elite, et créer simultanément une émulation permanente : plusieurs équipages en concurrence dans chaque série dans la mesure de notre potentiel actuel.
[Si possible 2 équipages par série dont 1 remplaçant pour l'entrainement sur la phase finale en l'absence de confrontation étrangère.](#)
- Proposition de sélections sur épreuves [via un sélectionneur unique : le DTN conseillé par un collège d'experts \(à valider au Conseil d'Administration\).](#)
- Relancer la recherche appliquée sur les voiles, l'analyse scientifique de la performance, la météo pour toutes les Equipes de France.
Conventionner les partenaires de recherche privés.
- Multiplier **les entraînements et compétitions sur le site des JO** (juillet/ août) chaque année pour se familiariser aux spécificités du plan d'eau.
Renforcer l'entraînement mixte.
Multiplier les entraînements avec les équipes étrangères.
Augmenter le **volume des entraînements en période hivernale** :
Campagne d'entraînement Antilles et/ou sud Europe 2009/2010 voir 2010/2011.
Campagne d'entraînement Australie et/ou Nouvelle Calédonie 2010/2011 et 2011/2012.



Championnat du Monde Perth 2011 (toutes séries olympiques) : qualification de la nation pour les JO 2012

INSHORE Match Racing

Equipe de France de Match Racing :

- Un collectif de 35 sportifs de très haut niveau en Match Racing (équipiers interchangeables),
- Un coaching spécifique et spécialisé dans la discipline du Match racing,
- Programmation des entraînements en fonction des dates des épreuves cibles (World Match Racing Tour) : 6 à 8 regroupements nationaux positionnés dans la saison pour être soit préparatoires aux épreuves du WMRT (avant les compétitions) soit pour permettre aux sportifs de travailler spécifiquement sur les lacunes détectées lors des étapes du WMRT (après les compétitions).
- Coaching sur toutes les étapes du WMRT permettant l'analyse des comportements de l'Equipe de France, mais aussi l'analyse (entre autre vidéo) des points forts / points faibles des étrangers.



Photo MR : GM Raget

Flotte / Monotypes

Référence en matière de confrontation internationale se situant entre l'olympisme, le Match Racing et la Course au Large.

Participation aux circuits mondiaux de référence comme le Melges 24, Mumm 30 et le RC 44.

Veille active sur les séries internationales émergentes comme le Laser SB3 et J80.

Multiplier les expériences internationales de haut niveau pour acquérir les techniques en compétitions spécifiques de la régate bord à bord.

Désignation annuelle de collectifs de 2 ou 3 équipages comprenant 1 ou 2 équipages sénior et au minimum un équipage Jeune permettant d'assurer la transmission des connaissances (sport à expérience et à maturité tardive) et de pérenniser le niveau sportif du collectif.

Programmation d'entraînements sur le site des épreuves majeures de la saison et de coaching sur épreuves préparatoires.

Mise à disposition de coach spécialiste de la course en flotte, mais aussi d'experts (règlement, matériel...) sur les phases de préparation.

COURSE AU LARGE

La vitrine médiatique de la voile Française et le symbole du professionnalisme

Poursuivre et amplifier notre implication dans la Course au Large et Océanique par :

- un groupe d'arbitres de haut niveau dédiés et formés à cette tâche
- le travail de la commission des Directeurs de Courses.
- la création de nouveaux centres d'excellence de Course au Large et leur financement (Port La Forêt, St Gilles Croix de Vie, La Grande Motte,...).
- Recrutement national organisé par la FFVoile pour l'ensemble des coureurs à potentiel pour les centres d'excellence avec des propositions de financements privés ou des collectivités territoriales (DCNS, MACIF, Banque Populaire, Conseil Général Vendée, Conseil Régional Bretagne...).



Photo : La Solitaire du Figaro

Une ambition tournée vers les performances internationales

Le soutien apporté par la FFVoile sera prioritairement dirigé vers les sportifs de haut niveau ayant un potentiel de médailles à l'international et sur un environnement favorisant leurs projets dans le cadre d'un parcours d'excellence globalisé. Les objectifs de la filière pour l'olympiade sont axés sur une victoire française à la Route du RHUM 2010 et au VENDEE GLOBE 2012.

Un Centre National d'Excellence

Un Centre National du haut niveau français, de l'Equipe de France Jeune et de la promotion internationale.

Véritable Centre ressources de la course au large, cette structure représente la vitrine de la discipline. Elle peut conduire de manière ponctuelle, des actions identiques à celles des Centre Régionaux mais en développant de manière renforcée, des missions d'expertise liées à la haute performance, la formation professionnelle, la recherche technologique et la promotion de l'activité Course au large.

En partenariat avec les institutions régionales, la FFVoile met à disposition des moyens humains et financiers nécessaires au développement et au rayonnement de ce Centre National.

Un cahier des charges correspondant à chaque niveau d'Excellence est proposé en annexe.

Les critères retenus pour la labellisation de ces sites intégreront impérativement les objectifs sportifs à atteindre.

FUNBOARD

Le monde des coureurs professionnels de Planches

Intégrer encore plus fortement le secteur Funboard dans notre dispositif sportif globalisé. Avec la volonté de créer une équipe nationale et de renforcer la structuration jeune sur cette discipline

Objectifs :

- S'appuyer sur des actions de Detections et Repérage,
- Augmenter les stages et regroupements de préparation aux épreuves internationales,
- Suivre les épreuves internationales majeures Europe et Monde,
- Organiser le recrutement au travers d'un Centre Ressource à l'ENVSN,
- S'appuyer sur une expertise et un savoir faire des coureurs de Funboard sur la planche sans dérive dite de course pour les coureurs olympiques et pour le Kite surf.
- Permettre à nos coureurs notamment olympiques de poursuivre éventuellement leur carrière sur le circuit professionnel funboard.
- Développer la recherche avec les professionnels de l'industrie nautique.

HANDIVOILE

en collaboration avec la FFH et l'ENVSN

Préparer les coureurs des 2 séries paralympiques en course comme nos coureurs olympiques avec notamment les mêmes études météo du site de Weymouth et les mêmes retombées de nos savoir-faire technologiques et tactiques.

L'ENVSN : centre national spécifique de préparation.



Photo : JJ Dubois

SONAR

1. Renforcer la pratique en équipage

- mise en place d'un dispositif permettant de qualifier les meilleurs coureurs pour chaque poste à l'horizon 2011
- prise en compte du niveau technique, des qualités d'observation et de prise de décision, du gabarit, de la cotation IFDS.
- qualification de l'équipage : mondial 2011.

2. Développer nos voiles et si possible un mât

Le souhait est de ne pas être dépendant des constructeurs anglais dans ces secteurs, voir être en pointe.

3. Faire évoluer les appendices et les points d'ancrage :

2.4 mR

1. Renforcer le niveau des partenaires d'entraînement

Le bilan de la paralympiade 2008 montre qu'il y a besoin d'augmenter le niveau technico/tactique des coureurs investis dans la série.

- la saison 2009, va être une année d'évaluation forte pour les deux coureurs qui se sont investis dans la série.
- 2009 à 2011, renforcer le collectif 'partenaires d'entraînement' en proposant des modalités de préparation vers de jeunes compétiteurs.
- mondial 2011, qualification du coureur pour les Jeux.

2. Evolution du bateau

Le travail d'optimisation entrepris par Damien depuis 6 ans est battu en brèche par l'arrivée d'un 2.4 One Design. Ainsi les évolutions apportées doivent être repensées.

PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT

Le travail entrepris tout au long de la paralympiade 2008, tant en Sonar qu'en 2.4 montre qu'il faut revoir en partie la façon d'aborder la préparation technico/tactique des coureurs.

Les pistes de réflexions pour la paralympiade 2012 sont :

- éviter de spécialiser trop tôt les coureurs,
- donner à chacun la possibilité d'évoluer sur l'un et l'autre des supports,
- insister sur le travail d'observation et de prise de décision,
- ouvrir aux jeunes compétiteurs, dans le programme « partenaires d'entraînement », à des épreuves internationales choisies,
- contribuer à élever le niveau tactique des coureurs en collaboration avec les entraîneurs régionaux.

4. COMPETITIONS DE REFERENCE 2009 – 2012 – VOILE OLYMPIQUE

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE, J. Med	CM, CE	CM, CE	JO, CM, CE
Résultats attendus	1 à 5	1 à 5	1 à 5	1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE, J. Med	CM, CE	CM, CE	JO, CM, CE
Résultats attendus	1 à 5	1 à 5	1 à 5	1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES* HOMMES					
		2009	2010	2011	2012
Compétitions	juniors	CM, CM Jeune ISAF, CE	CM, CM Jeune ISAF, CE	CM, CM Jeune ISAF, CE	CM, CM Jeune ISAF, CE
Résultats attendus	juniors	1 à 5	1 à 5	1 à 5	1 à 3

* A décliner en fonction des spécificités de votre discipline.

COMPETITIONS DE REFERENCE JEUNES* DAMES					
		2009	2010	2011	2012
Compétitions	juniors	CM, CM Jeune ISAF, CE	CM, CM Jeune ISAF, CE	CM, CM Jeune ISAF, CE	CM, CM Jeune ISAF, CE
Résultats attendus	juniors	1 à 3	1 à 3	1 à 3	1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE 2009 – 2012 – **INSHORE (Match Racing)**

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE	CM, CE	CM, CE	CM, CE
Résultats attendus CM CE Ranking ISAF	Finaliste ½ finaliste 1	Finaliste ½ finaliste 1 à 3	Finaliste Finaliste 1 à 3	Finaliste Finaliste 1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE	CM, CE	CM, CE	JO, CM, CE
Résultats attendus CM CE Ranking ISAF	1 1 à 3 1	1 à 3 1 à 3 1 à 3	1 à 3 1 à 3 1 à 3	1 à 3 1 à 3 1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE 2009 – 2012 – **INSHORE (Flotte)**

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS OPEN				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE	CM, CE	CM, CE	CM, CE
Résultats attendus CM CE	- 1 à 5	1 à 3 -	1 à 3 1 à 3	1 à 3 -

COMPETITIONS DE REFERENCE 2009 – 2012 – **COURSE AU LARGE**

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM IMOCA, Figaro	CM IMOCA, Figaro	CM IMOCA, Figaro	CM IMOCA, Vendée Globe, Figaro
Résultats attendus CM IMOCA Figaro Vendée Globe	1 1 -	1 1 -	1 1 -	1 1 1

COMPETITIONS DE REFERENCE 2009 – 2012 – **FUNBOARD**

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE	CM, CE	CM, CE	CM, CE
Formula Windsurfing Slalom	1 à 8 1 à 5	1 à 8 1 à 5	1 à 3	1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions	CM, CE	CM, CE	CM, CE	CM, CE
Résultats attendus	1 à 8	1 à 8	1 à 3	1 à 3

COMPETITIONS DE REFERENCE JUNIOR HOMMES ET FEMMES				
	2009	2010	2011	2012
Compétitions (Formula et Slalom)	CM, CE	CM, CE	CM, CE	CM, CE
Résultats attendus	1 à 3	1 à 3	1 à 3	1 à 3

5. SPORTIFS :

LISTES MINISTERIELLES		
	CRITERES*	QUOTAS
ELITE	VOILE OLYMPIQUE JO : 1 à 8 CM : 1 à 8 (MR Féminin : 1 à 4) CE : 1 à 4 (sauf MR Féminin) VOILE HAUT NIVEAU Funboard CM : 1 ou 3 (selon nb nations) Catamaran CM, CE : 1 à 3 (en F18) Course au Large Vendée Globe 2008/12 : 1 à 3 (IMOCA 60') Route du Rhum 2010 : 1 à 3 (IMOCA 60') Route du Rhum 2010 : 1 (G Class) Barcelona World Race 2010 : 1 (IMOCA 60') The Transat Artemis 2012 : 1 (IMOCA 60') Volvo Ocean Race 2008/11: 1 (Volvo 70') Figaro : 1 Inshore (Match Racing) CM (World Tour) : 1 à 4 Inshore (en flotte) CM ou CE Melges 24 : 1 à 5**	70
SENIOR	Selon résultats sportifs sur épreuves de référence Voir annexe	90
JEUNE	Selon résultats sportifs sur épreuves de référence Voir annexe	90
ESPOIRS	Selon résultats sportifs sur épreuves de référence Voir annexe	150

* Grille de référence à décliner selon les spécificités de votre discipline (voir en annexe 3).

** Prise en compte des CM organisés en Europe. Sinon pris en compte du CE.

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL	
SPORTIFS LISTES EN ET HORS STRUCTURES*	Equipes de France : Le soutien aux sportifs : Accompagner l'intégration professionnelle des Sportif de Haut Niveau (SHN) Professionalisation de l'élite globalisée afin de conserver le plus longtemps possible les médaillés/médaillables et simultanément assurer le suivi et la formation de nos coureurs jeunes à potentiel et détectés. Inciter les SHN à dérouler simultanément ou alternativement leurs carrières sportives et professionnelles, en particulier en facilitant les aménagements permettant de suivre des études sans retard et en aidant leur insertion sur le marché du travail ou, à défaut, le mécénat d'entreprise: - Inciter les SHN à poursuivre leurs études au meilleur niveau et avec un minimum de retard, en octroyant des aides individuelles à la formation ciblées selon le niveau de certification visé d'une part et le niveau de performance atteint d'autre part ; - Maintenir le nombre de Conventions d'Insertion Professionnelles (CIP) proposées au bénéfice des SHN ciblés disposant d'un emploi dans le secteur privé avec de réelles perspectives de carrière professionnelle (aides d'Etat, aides FFV, mécénat); - Développer les Aménagements Conventionnels d'Emplois Publics (ACEP) proposées aux SHN ciblés fonctionnaires de l'Etat de bénéficier d'aménagement de services (conventions administration – FFVoile) ; - Gérer les Emplois Publics Réservés (EPR) proposées aux SHN ciblés qui ne relèvent d'aucun des deux cas précédentes afin de leur permettre de disposer d'emplois publics réservés et aménagés (INSEP, Marine Nationale, Douanes, autres administrations) ; - Organiser le soutien d'entreprises privées à certains sportifs de haut niveau grâce à des conventions de droit d'image et des journées d'intervention en entreprise (comme déjà avec Banque Populaire, Véolia et Legris). En Pôles : Responsable : 1 responsable du suivi de formation en liaison avec établissements + l'entraîneur de la série. Organisation : point mensuel avec le coureur, l'entraîneur et le responsable du centre, évaluation nationale annuelle.

* A décliner en fonction du type de structure, si besoin.

OUTILS DE CONTRACTUALISATION SPORTIF / FEDERATION
Sportifs concernés Les coureurs en collectif : Equipe de France, France Espoir Description de l'outil à joindre en annexe

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISEES

Sportifs concernés Présentation des critères

Prioritairement attribuées aux sportifs en collectifs Equipe de France.

Nous souhaitons que les aides sociales versées aux athlètes soient directement conditionnées à leur investissement dans la préparation de leur insertion sociale qui suivra l'arrêt de leur carrière sportive.

La fédération souhaite que l'athlète ait un véritable projet d'insertion sociale. Ce projet peut se manifester soit sous la forme d'une formation soit sous la forme d'un emploi (dans le cadre d'une CIP).

Pour les athlètes en formation : l'aide sociale comprendra 2 parties, une première partie versée à la validation du projet de formation de l'athlète, une deuxième partie versée à la réussite de la formation.

L'athlète pourra bénéficier en outre d'une aide pour faire face aux frais engendrés par sa formation.

Pour les athlètes en CIP, ils bénéficieront d'une aide qui pourra être soit versée directement à l'athlète pour l'encourager à travailler soit directement à l'entreprise pour que l'athlète puisse consacrer plus de temps à la pratique de la voile.

Ce choix se fera avec le coach manager en fonction des contraintes sportives de la saison.

Les athlètes suffisamment formés et diplômés bénéficieront également d'aides sociales, s'ils font preuve d'une démarche active de recherche d'emploi (pour mise en place d'une CIP).

Pour les athlètes qui sont cadres techniques ou qui bénéficient d'un poste aux douanes :

Ils devront s'impliquer sur des stages Equipe de France, Espoirs ou Bleuets à hauteur de **20%** de leur temps de travail annuel.

6. PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE :

Age	Catégories Fédérales	Collectifs	Listes
Voile Légère			
30 et +		Equipe De France	* Elite Et Senior
29			
28			
27	Seniors*		
26			
25			
24			*France Espoir
23			
22			
21			
20		*Bleuets	* Espoir
19	Espoirs *		
18			
17			
16			
15			
14	Minimes*		
13			
12			
11			* A positionner et adapter en fonction de vos collectifs et du fonctionnement de votre discipline.
10			

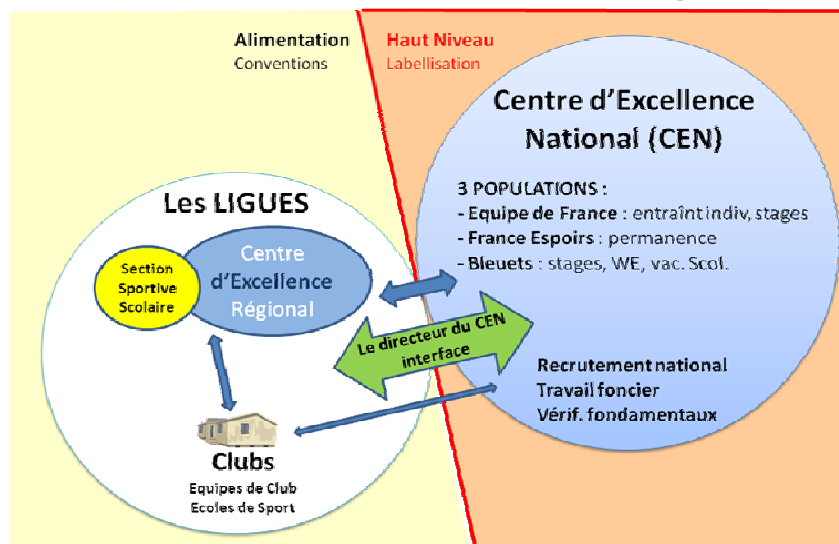
LES CENTRES D'EXCELLENCE

- Les missions des centres d'excellence et leur degré de labellisation (Régional, National et spécifique) peuvent évoluer d'année en année
- À échéance 2012, la répartition des séries tient compte de la localisation actuelle des athlètes et des entraîneurs élite
- Dès 2011, le recrutement des athlètes sera géré au niveau national, et donnera lieu à une orientation vers un ou deux centres spécifique par série

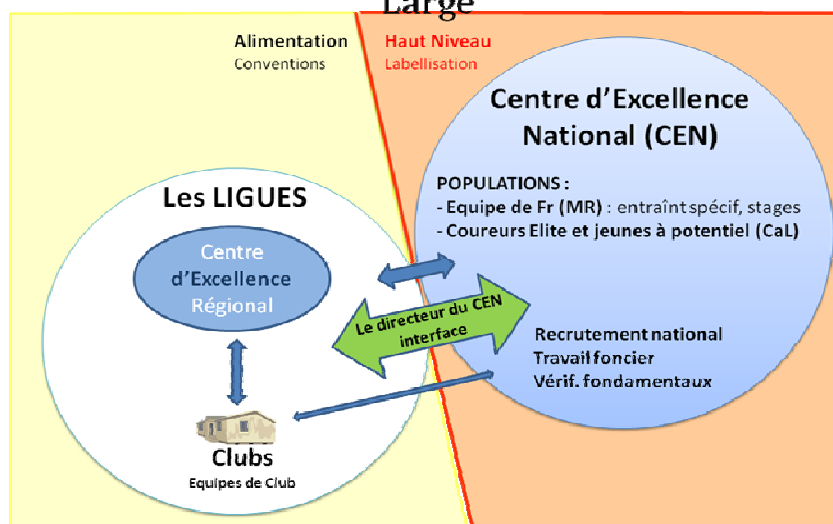
Les points clés :

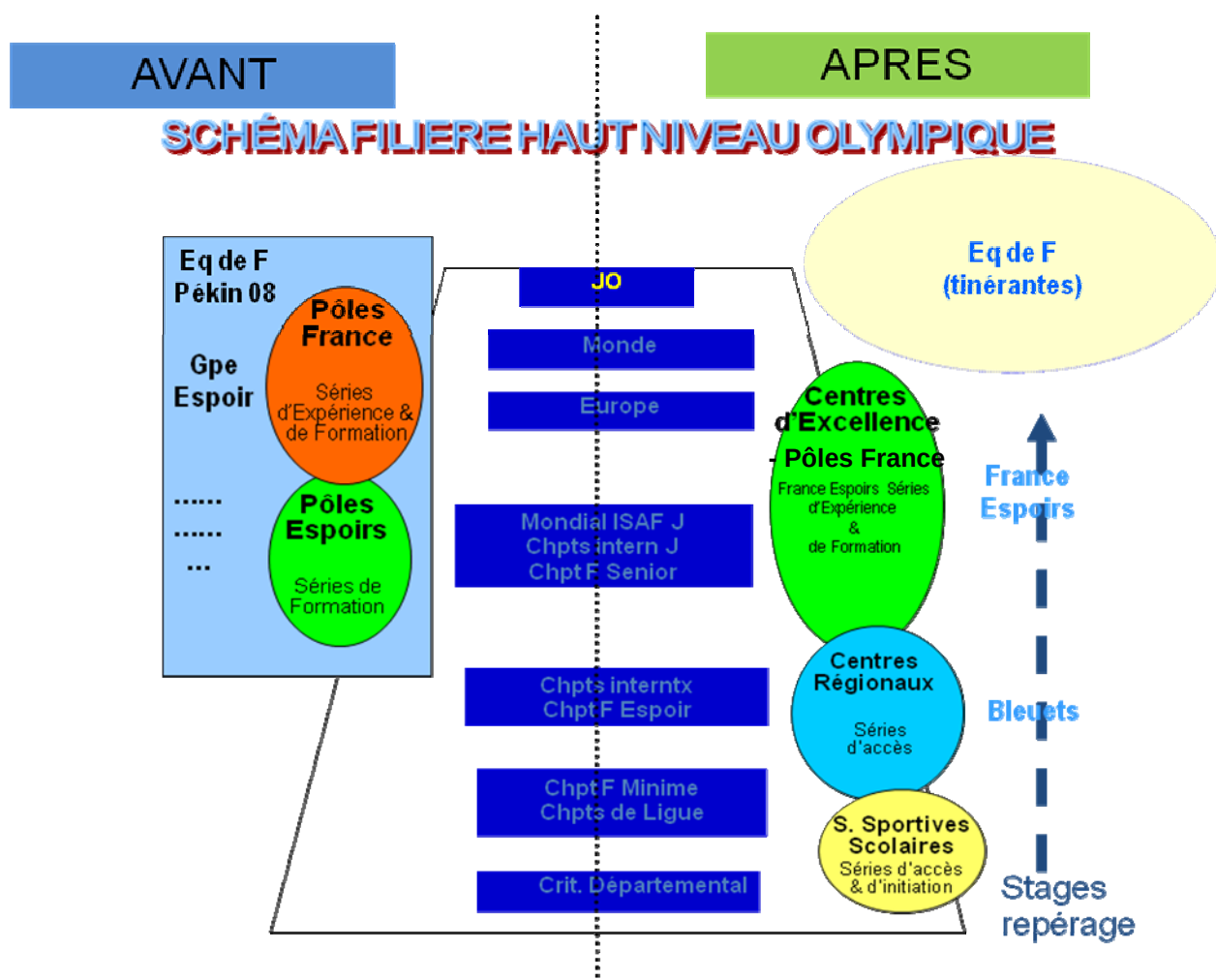
1. **Recrutement national pour l'ensemble des Centres**
2. **Permanence d'entraînement (7j / 7)**
 - Eq de F (Entraînement indiv, stages, fondamentaux)
 - France Espoir (permanence d'entraînement)
 - Bleuets (stages sur WE – vac. scolaires)
3. **Ouverture vers les Ligues**
 - Centre d'Excellence Régional
 - Clubs
 - Sections Sportives Scolaires
4. **Labellisation et Conventionnement des structures**
Contrat avec évaluation régulière

Le Parcours d'Excellence Voile Légère



Le Parcours d'Excellence Inshore / Course au Large





LES 3 COLLECTIFS OLYMPIQUES

Objectifs	Collectifs	Responsables	Modes de sélection
2008-2012	Eq de France A Eq de France B	1 directeur Eq de F (A + B)	1 sélectionneur aidé d'un comité d'experts : - Anciens champions. - Entraîneurs
2012	Espoirs	1 directeur des Espoirs	1 Comité de Sélection
2016	Bleuets	1 directeur des Bleuets	Sur résultats 1 Comité de Sélection

NOM DU COLLECTIF* : BLEUET (Voile Légère)	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Sur proposition de la DTN. Les 2 premiers de la sélection au Monde ISAF jeune.
Tranche d'âge concernée	Moins de 19 ans
Effectifs**	Séries d'accès. Hommes : 25 environ Femmes : 15 environ
Objectif sportif	Monde ISAF Jeune. JO Jeunes. Mondiaux et européens de série d'accès jeune. Objectifs de résultat : podium
Organisation de la formation sportive	Formation dans les Ecoles de Sport du club, intégration en Section Sportive Scolaire et/ou centre régional. Participation aux stages régionaux et interrégionaux, Formation sur des stages périodiques de regroupement en centre d'excellence national. Système de détection et d'orientation régional et national.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Idem. Entraînées principalement avec les garçons. Opérations spécifiques de repérage et de détection.
Encadrement national du collectif	Un manager national du collectif. 7 entraîneurs CTS, responsables de série.
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Clubs, Centre Régional ou dispositif de Ligue, accueil ponctuel sur centre d'excellence national.
Convention et cahier des charges	Pas de convention mais charte (en cours de rédaction)
Cartographie des dispositifs et des structures	Cf Annexes.

* A décliner pour chaque collectif.

** Distinguer l'effectif masculin de l'effectif féminin.

NOM DU COLLECTIF* : FRANCE ESPOIR VOILE OLYMPIQUE	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Sur désignation de la DTN.
Tranche d'âge concernée	Moins de 25 ans environ.
Effectifs 2009	Séries olympiques. Hommes : 15 environ Femmes : 3 environ
Objectif sportif	Mondiaux et Européens de série olympiques senior et jeune. Objectifs de résultat : Monde et Europe senior : 25 Monde et Europe Junior : 5
Organisation de la formation sportive	Stages, entraînement et suivi permanent en centre d'excellence national. Stages de regroupement au centre multi-ressources de l'ENVSN. Stages nationaux de série et inter-séries.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Idem. Entraînées principalement avec les garçons. Opérations spécifiques d'accompagnement.
Encadrement national du collectif	Un manager national du collectif. Entraîneurs des centres d'excellence nationaux. Intervenants spécifiques.
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Centres d'excellence nationaux, ENVSN.
Convention et cahier des charges	En cours d'élaboration.
Cartographie des dispositifs et des structures	Cf. Annexes

* A décliner pour chaque collectif.

** Distinguer l'effectif masculin de l'effectif féminin.

NOM DU COLLECTIF* : EQUIPE DE France VOILE OLYMPIQUE	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Sur désignation de la DTN.
Tranche d'âge concernée	Non significatif.
Effectifs**	Séries olympiques. Hommes : 17 environ Femmes : 12 environ
Objectif sportif	Mondiaux et européens de série olympiques. JO. J. Med. Objectifs de résultat : • JO : 10 finalistes, 10 médaillables. • Jeux Med, CM, CE : podium • 1^{ère} nation en 2012
Organisation de la formation sportive	Stages de série, entraînement individuel, stages fonciers sur les CEN et ENVSN. Stages inter-série de regroupement de l'Equipe de France. Stages à l'international collectifs et individuels. Stages de regroupement de l'Equipe de France. Stages fonciers sur les CEN et les centres hivernaux.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Idem. Entraînées principalement avec les garçons. Opérations spécifiques.
Encadrement national du collectif	1 sélectionneur. Des coachs managers, des entraîneurs fonciers. Intervenants spécifiques (experts).
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	CEN, ENV, centres hivernaux...
Convention et cahier des charges	<i>Voir en annexe(en cours de validation)</i>
Cartographie des dispositifs et des structures	<i>Voir en annexe</i>

* A décliner pour chaque collectif.

** Distinguer l'effectif masculin de l'effectif féminin.

NOM DU COLLECTIF* : EQUIPE DE France MATCH RACING	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Désignation de la DTN.
Tranche d'âge concernée	Non significatif.
Effectifs**	Hommes : 16 environ
Objectif sportif	Objectifs de résultat : • 1^{er} au World Tour • 1^{er} Nation Cup • 1^{er} ranking List ISAF
Organisation de la formation sportive	Stages de préparation sur : - ENVSN : Centre multi-ressources - 1 CEN à Nantes - Les CER - à l'international.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Voir Voile olympique.
Encadrement national du collectif	1 coordonateur administratif 1 entraîneur Equipe de France Des intervenants
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	- ENVSN : Centre multi-ressources - 1 CEN à Nantes - Les CER
Convention et cahier des charges	<i>Voir en annexe</i>
Cartographie des dispositifs et des structures	<i>Voir en annexe</i>

* A décliner pour chaque collectif.

** Distinguer l'effectif masculin de l'effectif féminin.

MODALITES DE COLLABORATION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Délégation de la FFH à la FFVoile de l'organisation technique de la préparation aux objectifs sportifs.
Conception et suivi collégiale du projet HandiVoile entre FFH, FFVoile et ENVSN
Mixité de certaines actions avec les valides.
ENVSN: centre national permanent de préparation.

7. ENCADREMENT DES PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE :

- a. Présenter l'organigramme de la Direction Technique Nationale (en cours d'établissement)
- b. Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral pour l'olympiade 2009 – 2012

Principes d'aide au financement des formations professionnelles des SHN

1 - Toute aide financière pour la formation professionnelle (initiale ou continue) d'un SHN fait l'objet d'une convention particulière mentionnant notamment la nature de la certification visée, le coût global de la formation, le montant de l'aide fédérale et les obligations du SHN (information sur les autres aides, justification des dépenses,...).

2- Les critères prioritairement retenus :

- le niveau sportif (liste HN et palmarès)
- le niveau d'études
- l'évolution vers l'insertion professionnelle à l'issue de la certification ;

3- Les aides attribuées sont validées par le DTN

4 - Sauf exception, l'aide financière de la FFVoile ne peut atteindre la totalité du coût de la formation suivie, ceci afin d'inciter à la recherche d'aides complémentaires (effet de démultiplication) et à la recherche d'économie (implication du SHN) ;

5 - Le président du club et de la Ligue de licence du SHN sont informés de l'aide octroyée par la FFVoile afin de faciliter l'octroi d'aides complémentaires éventuelles et la bonne coordination des aides locales, régionales et nationales ;

6- L'aide de la FFVoile privilégie l'insertion professionnelle dans les métiers du sport, particulièrement ceux qui mènent à l'encadrement de la voile ; pour ces filières, l'aide fédérale croît en regard de l'intérêt fédéral, c'est-à-dire de la capacité d'embauche, dans l'ordre de priorité, d'abord par la FFVoile, les pôles d'entraînement (futur entraîneur P.O., CTN) et les structures déconcentrées de la FFVoile (ligues et CDV : CTR) puis par les membres affiliés (clubs) ;

7 – Pour les autres filières de formation professionnelles, les demandes sont étudiées au cas par cas en respectant les principes énoncés ci-dessus.

Nota : Toutes ces aides sont versées à concurrence du budget prévu à cette fin.

Tableau de répartition des aides annuelles FFVoile aux études des SHN (en €)

Le tableau ci-dessous indique les sommes maximales retenues pour les cas les plus courants; toute dérogation (dépassement) fera l'objet de la réunion d'une commission ad hoc placée sous l'autorité du DTN et rassemblant la directrice des équipes de France, le responsable de la commission formation et le responsable du département des pratiques compétitives.

Niveau d'études :	Niveau V	Niveau IV-catC BEES 1°, bacc.	Niveaux III et II – catB : BEES II°, licence, kiné, ...	Niveau I –cat.A Master, ingénieur, prof de sport, ...
Jeunes	-	500	750	1000
Senior	-	500	750	1000
Elite	500	500	750	1500
Elite prépa. JO	750	750	1000	2000
Reconversion	1000	1000	1250	2000

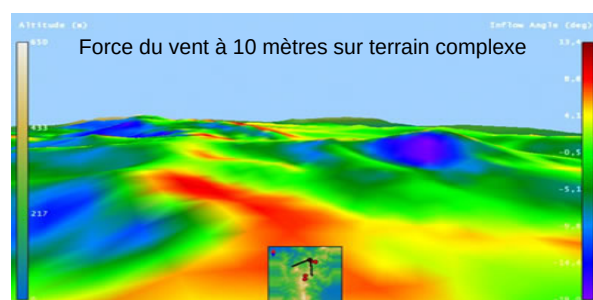
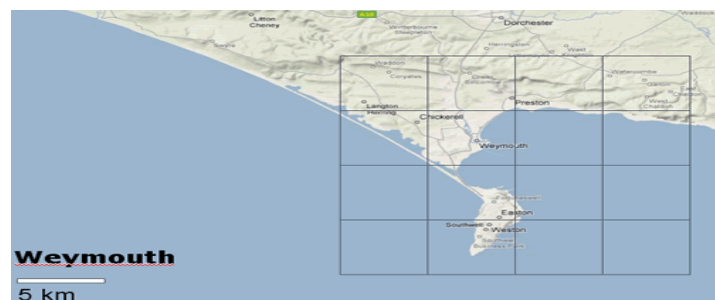
c. Préciser votre organisation en matière de « Recherche et développement » ainsi que les principaux projets entrepris au cours de l'olympiade 2009 - 2012

Relancer la recherche appliquée sur les voiles, l'analyse scientifique de la performance, la météo pour toutes les Equipes de France. Conventionner les partenaires de recherche privés :

- Programme de recherche appliquée sur les profils de voiles adaptés au plan d'eau des JO (470, Star et Finn) et conception de voiles prototypes.
- Recherche technologique sur les appendices en star et en 470.
- Analyse du site de Weymouth (simulation numérique en laboratoire et vérification des résultats sur l'eau par la capture des données sur le vent à partir de 3 vedettes météo équipées de capteurs de haute précision).

Présentations d'un projet de recherche au MSJS sur 3 ans jusqu'en 2011.

Analyse du site de Weymouth



ANNEXES

**ANNEXE : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive
et servant de base à la contractualisation**

TYPE DE STRUCTURE : Centre d'Excellence National Voile Olympique

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Préparation aux compétitions de référence : JO, chpt du Monde, chpt d'Europe, senior et junior.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Entrée en Eq de Fr, Podiums sur épreuves de référence.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	CTN sous tutelle du DTN (cadre interface avec les Liges).
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	CTN, CTS, entraîneurs appartenant à l'ETR et l'ETN. Permanence ou sur stages.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Effectifs : 3 supports minimum par série encadrée. Qualité : listés Critères de recrutement : recrutement national sur résultats et projet.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Plan d'eau adapté, Infrastructures spécifiques, matériel nautique et préparation physique, gymnase et piscine sur horaires réservés.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	Permanence d'entraînement. Nb d'h/sem : 20 h comprenant entraînement encadré, individuel sur l'eau et physique. Nb de sem : 36 s.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Responsable : 1 responsable du suivi de formation en liaison avec établissements + l'entraîneur de la série. Organisation : point mensuel avec le coureur, l'entraîneur et le responsable du centre, évaluation nationale annuelle.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Mis en œuvre et suivi sous la responsabilité du centre. Gestion ENVSN, contrôle national par médecin FFVoile.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	Médecin, kiné, psychologue référents avec visites organisées dans la structure souhaitée. Volume : à la demande et hebdomadaire.

**ANNEXE : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive
et servant de base à la contractualisation**

TYPE DE STRUCTURE : Centre d'Excellence Régional Inshore et Voile légère

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Objectif : accès au haut niveau et entrée au centre d'excellence national. Structure d'accueil pour stages et préparation des épreuves de référence.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Voile légère : Finalistes sur Monde et Europe Jeunes. Inshore : objectifs liés aux catégories de sportifs (Senior, Jeune, Espoir).
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Statut : CTS ou cadre privé Tutelle : DTN et Ligue
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Qualification : BE ou entraîneur fédéral, appartenant à l'ETR. Conditions d'intervention : permanence ou vacations hebdomadaires.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Voile légère : 3 équipages minimum par série sur séries d'accès ou sur séries olympiques de formation. Recrutement : organisé par le centre et la ligue sur résultats et projet.
	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Plan d'eau adapté, Infrastructures spécifiques, matériel nautique et préparation physique, gymnase et piscine sur horaires réservés.
Eléments du fonctionnement sportif	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	Nb d'h/sem : 15 h. comprenant entraînement encadré, individuel sur l'eau et physique. Nb de sem : 30 s.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Responsable : 1 responsable du suivi de formation en liaison avec établissements + l'entraîneur de la série. Organisation : point mensuel avec le coureur, l'entraîneur et le responsable du centre.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Mis en œuvre et suivi sous la responsabilité du centre. Gestion ENVSN pour les listés.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	Médecin, kiné, référents. Volume : à la demande.

**ANNEXE : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive
et servant de base à la contractualisation**

TYPE DE STRUCTURE : Centre d'Excellence National Course au Large

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Objectifs de résultats sportifs nationaux et internationaux par série, définis par la FFVoile et validés par le ministère des Sports. Objectifs de réussite sur le plan socioprofessionnel.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Evaluation sur les résultats sportifs et l'évolution du projet socioprofessionnel au regard du bilan sportif, médical, et socioprofessionnel des sportifs. Cette évaluation sera complétée par des données chiffrées sur les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité sur l'environnement du Centre.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	Administrés et gérés par une association indépendante sous l'autorité du DTN. Conventionnement partenaires, MJSVA / FFVoile, Collectivités Territoriales, DRDJS, Ligue et CDV, Partenaires privés.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Un responsable technique du Pôle, CTS ou cadre territorial recruté sur niveau concours ETAPS ou CTAPS, sous la responsabilité du DTN Des entraîneurs appartenant à l'ETN ou l'ETR.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Proportion importante du nombre de sportifs, Elite, Senior, Jeune et Espoirs suivis de manière permanente par l'équipe d'encadrement du Centre.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Dispose d'un plan d'eau, d'infrastructures et de matériel spécifiques à la pratique optimisée de la course au large sur l'ensemble des séries référencées.
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	250 h / an de formation et de suivi par sportif en formation initiale. Organisation en formation continue de modules experts en préparation des objectifs internationaux. Organisation de stages de regroupement pour l'Elite et accueil du collectif France.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Le directeur du centre.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Mis en œuvre et suivi sous la responsabilité du centre. Gestion ENVSN.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	1 coordonnateur d'une équipe médicale s'appuyant sur un CMS ou CHU. 1 kiné minimum

**ANNEXE : Cahier des charges des structures et dispositifs concourant au Parcours d'Excellence Sportive
et servant de base à la contractualisation**

TYPE DE STRUCTURE : Centre d'Excellence Régional Course au Large

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général : → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Objectifs de résultats sur championnats internationaux et nationaux des séries Course au Large. Objectifs de réussite sur le plan de la formation.
	Indicateurs de résultats → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Résultats sportifs obtenus, évolution du projet de formation, sportifs accédant à un Pôle France au regard du bilan sportif, médical, et socioprofessionnel des sportifs ainsi que le bilan financier du Pôle transmis chaque année à la DTN (fin janvier).
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	La structure peut prendre l'une des 3 formes suivantes selon le choix fédéral et après concertation avec la Ligue et les collectivités territoriales concernées : 1 Association indépendante. 2 Partie sectorisée d'un Centre. 3 Partie sectorisée de la Ligue régionale d'implantation conventionnée avec la FFVoile. Conventions: MSS/FFVoile, Collectivités Territor., DRDJS, Ligue, CDV, Partenaires.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	Sous la responsabilité du DTN Un responsable technique du Pôle Des entraîneurs appartenant à l'ETR.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Majoritairement Jeune et Espoir sur séries référencées.
	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Dispose des infrastructures et du matériel nécessaires à l'encadrement des sportifs sur les séries référencées.
Eléments du fonctionnement sportif	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	Plus de 200 heures de formation et de suivi par sportif sur l'année.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Suivi par le responsable du centre.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Mis en œuvre et suivi sous la responsabilité du centre. Gestion ENVSN pour les listés.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	1 coordonnateur d'une équipe médicale s'appuyant sur un CMS ou CHU 1 kiné minimum. Accompagnement psychologique 1 personne ressource dans chaque Pôle si possible + un coordonnateur national

ANNEXE : GRILLE CRITERES D'INSCRIPTION EN LISTE

LISTES MINISTERIELLES	SPORTIF DE HAUT NIVEAU				ESPOIRS	PARTENAIRE D'ENTRAINEMENT**
CATEGORIE	ELITE	SENIOR	JEUNE	RECONVERSION		
DROITS	2 ans	1 an	1 an	1 an renouvelable 5 ans maximum	1 an	1 an
DISCIPLINE OLYMPIQUE <i>COMPETITION MONDIALE</i>	JO et Championnat du monde Individuel : 1 à 8 Par équipe : 1 à 4 Sport collectif : 1 à 8	Appartenir à l'équipe de France senior et être sélectionné pour la compétition de référence de l'année	Appartenir à une équipe de France jeunes (- 23 ans et juniors) et être sélectionné pour la compétition de référence de l'année	Avoir été inscrit : - au moins une fois en Elite ; ou - au moins 4 ans sur la liste des sportifs de haut niveau dont 3 ans en senior. ET Présenter un projet d'insertion professionnelle	Sur critères sportifs observables* (temps minimal à réaliser, niveau de compétition à atteindre, niveau atteint sur les tests de détection, collectif issu d'une procédure identifiée de détection...) pour une tranche d'âge restreinte. * L'inscription sur cette liste est indépendante du mode de préparation du sportif. Par exemple, l'inscription en pôle Espoirs n'est pas un critère d'inscription en liste.	Partenaire d'entraînement dans une des structures du PES accueillant des <u>sportifs de haut niveau</u> ** L'ouverture de cette liste pour une fédération devra faire l'objet d'une demande argumentée.
<i>COMPETITION CONTINENTALE</i>	Championnat d'Europe Individuel : 1 à 4 Par équipe : 1 à 2 Sport collectif : 1 à 4					
DISCIPLINE DE HAUT NIVEAU <i>COMPETITION MONDIALE</i>	Championnat du monde Individuel : 1 si minimum 15 nations et 1 à 3 si minimum 25 nations Equipe : 1 si minimum 15 nations					
<i>COMPETITION CONTINENTALE</i>	Championnat d'Europe Individuel et Equipe : 1 si minimum 15 nations sous réserve qu'il n'y ait pas de compétition mondiale la même saison.					



VOILE OLYMPIQUE - CRITERES DE CANDIDATURE AUX LISTES NATIONALES DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET ESPOIRS 2010

FFV - HN
Marc LAURENT
07/05/2009

Pour être candidat à l'accès aux listes du ministère des sports, vous devez réaliser 1 au moins des minima de performance ci-dessous pour accéder à la Liste des SHN et 2 au moins pour accéder à la Liste Espoir. Toutefois, la seule réalisation des minima n'est pas suffisante. La candidature est présentée au ministère en fonction de la réalisation du Suivi Médical Réglementaire, de l'évaluation du niveau de la performance réalisée, du projet sportif et socio professionnel, et dans la limite des quotas attribués par le ministère et harmonisés entre les différentes disciplines de la Voile.

La performance à réaliser est exprimée par un nombre correspondant au classement minimum admis ou en pourcentage par rapport au nombre de coureurs classés d'une épreuve si elle est validée.

Chpts du Monde Jeune et d'Europe Jeune : prise en compte du critère si 8 nations minimum sont présentes.

Chpts d'Europe: les non européens sont retirés des classements.

DOM-TOM : le DTN présentera les candidats en fonction de performances effectuées sur des épreuves internationales de "zones" déterminées. Une épreuve non courue ou non validée ne pourra pas donner lieu à une demande de dérogation pour l'accès aux listes.

Legende: F=fille G=garçon M=mixte	& choix = plus choix du DTN	* = dans les 20 premiers si plus de 80 participants	* = du scratch toutes catégories	# sur continent européen
	* 1 si 15 nations minimum, 3 si 25 nations minimum		** 25 ans pour 470 H & F, 28 ans pour 49er	(b) Mondial 293

LISTE HAUT NIVEAU		SERIES D'ACCES						SERIES OLYMPIQUES						
Epreuves	Age max cat. Jeune	RADIAL H	420 F H	29er F H	HOBBIE 16 Open	F18 Open	HYBRIDE F H	RS:X F H	RADIAL F	LASER H	470 - 49er F H	FINN H	 STAR	MR F
Jeux OLYMPIQUES	Elite	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans	25 ans	25 ans	25 ^a 28 ans ^a	28 ans	28 ans	28 ans
JEUX MEDITERRANEENS	Senior							3	3	3	3	8	8	8
Chpts du MONDE	Elite					1 ou 3 ^a		8	8	8	8	8	8	
	Senior					10 & choix		20 & choix	20 & choix	20 & choix	20 & choix	20 & choix	20 & choix	
	Jeune	10	6 8	20%* 8*	12	20 & choix		30 40%	40	40	40% 40	40	50%	
Chpts d'EUROPE	Elite					1 ou 3 ^a		4	4	4	4	4	4	
	Senior					8 & choix		15 & choix	15 & choix	15 & choix	15 & choix	15 & choix	15 & choix	
(non européens exclus)	Jeune	8	3 5	15%* 5*	12	15 & choix		25 35%	40%	35	40% 35	30	50%	
EUROLYMP	Senior							20% & choix ^a	20% & choix ^a	20% & choix ^a	20% & choix ^a	20% & choix ^a	20% & choix ^a	
(Palma - Hyères - Medemblik)	Jeune							40%	40%	40%	40%	40%	40%	
Chpts du MONDE Jeune	Jeune	15						15	15		5 15	15		
Chpts du MONDE Junior ISAF	Jeune		6 8	6 8	8			6 8	6	8				
Chpts d'EUROPE Jeune	Jeune	8	3 5					6 8	12	12	5 12	12		

Listes 2010:
Cf. critères
Inshore

Un sportif ne pourra pas être inscrit plus de 4 années consécutives dans la même catégorie et la même série sauf en catégorie Elite.

Changement de série vers série olympique : maintien de la catégorie de l'année précédente après examen de la demande de dérogation et sur proposition du DTN.

LISTE ESPOIRS		SERIES D'ACCES (1 perf Chpt de France & 1 perf internationale)						SERIES OLYMPIQUES				
Epreuves	Age max	RADIAL H	420 F H	29er F H	HOBBIE 16 Open	F18 Open	BIC Hybride F H	RS:X F H	RADIAL F	LASER H	470 F H	MR F
Chpts d'EUROPE - MONDE (en Europe#)		30%	40% 30%	30%*	20*	30 & choix	30%	60%	60%	60%	75%	
Hyères - Medemblik								60%	60%	60%	60%	
Chpts MONDE Jeune (en Europe#)		30%			10		5(b) 8(b)	30%	30		50%* 30	
Chpts d'EUROPE Junior		20%	10 20		10			30%	30%	30	50%* 30	
		8	5 8	6*	3*		8 10		8	8		
Chpt de FRANCE Espoir					15.5 F G	SL 16 Open	BIC 293 F G					
	Age max				20 17 ans	20 ans	17 ans					
					3 3	3	5 8					

Pour l'accès à la liste Espoir à partir d'une série d'accès, il est nécessaire de réaliser un minima sur l'un des chpts de F. et un minima sur l'une des épreuves internationales lorsqu'elles sont présentes sur ce tableau.

Pour la RSX 8.5 seront pris en compte: le Chpt de France Espoir Hybride et une épreuve internationale RSX 8.5.

Pour cause de baccalauréat, l'accès à la liste Espoir pourra être examiné par la Commission nationale de mise en Listes.

DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU

COURSE AU LARGE – CRITERES D'ACCES AUX LISTES (à valider)

COURSE AU LARGE	Elite	Senior
Vendée Globe 2008/2009	1	2 à 3
Championnat du Monde IMOCA	1	2 à 3
Solitaire du Figaro	1	2 à 3
Championnat de F. Solitaire		1 à 3
Transat BPE		1 à 3
Transat Jacques Vabre IMOCA		1 à 3
Volvo Ocean Race : équipiers français		1 à 3
Transat 6.50		1

INSHORE DAMES – CRITERES D'ACCES AUX LISTES 2010*

*Le Match Racing féminin olympique n'étant que partiellement mis en place en 2009, ce sont les épreuves du circuit Match Racing Inshore qui sont prises en compte.

Pour les années suivantes se référer aux critères de la voile olympique publiés chaque année.

MATCH RACE Femmes	Elite	Senior*	Jeune* (-26 ans)
CM	1/2 finaliste	6	
CE	Finaliste	3	
Epreuves de la World Cup		Finaliste	1/2 finaliste
Nation Cup		Finaliste	1/2 finaliste
Epreuves Grade 1		Finaliste	1/2 finaliste
Epreuves Grade 2			Finaliste
Ranking ISAF		6	15

* Plusieurs résultats parmi

FLOTTE	Elite	Senior	Jeune (-26 ans)	Espoir
CM Melges 24	3	6	25%	
CE Melges 24	1	3	15%	
Epreuves internationales*		3 (sur plusieurs épreuves)	7	1 Perf
Epreuves nationales°				1 Perf
CF Monotypes Habitables / ML 24		1 (si + de 6 nations)		1
CF Espoir				1

* 6 nations, 15 équipages mini

° 20 équipages mini

MATCH RACE Hommes	Elite	Senior	Jeune (-26 ans)	Espoir
CM (World Tour)	4	10		
CE	Finaliste	5		
Epreuves Grade 1		1/2 finaliste	8	
Epreuves Grade 2		Finaliste	6	
Epreuves Grade 3 (hors CF)			Finaliste	
Ranking List ISAF		15	30	Décision DTN
CF Senior				Finaliste
CF Espoir				1

DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU

FUNBOARD

FFVoile Filière Windsurf
D. FLAMME
01/05/2009



FUNBOARD et FORMULA WINDSURFING

CRITERES DE CANDIDATURE AUX LISTES NATIONALES DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET ESPOIRS 2010

Pour être candidat à l'accès aux listes du ministère des sports, vous devez réaliser l'un des minima de performance ci-dessous en tenant compte des critères complémentaires y afférent. Toutefois, la seule réalisation d'un minima n'est pas suffisante. La candidature est présentée au ministère, en fonction : de l'évaluation du niveau de la performance réalisée, du projet sportif et socio professionnel, et dans la limite des quotas attribués par le ministère et harmonisés entre les différentes disciplines de la Voile.

La performance à réaliser est exprimée par un nombre correspondant au classement minimum admis, ou en pourcentage par rapport au nombre de coureurs classés d'une épreuve si elle est validée.

*Chpts du Monde - critères Elite : 1 si 15 nations minimum présentes, 3 si 25 nations minimum présentes.

Chpts du Monde et d'Europe : prise en compte des critères Senior et Jeune si 8 nations minimum sont présentes pour les garçons et 5 nations pour les filles
Chpt d'Europe Open : le critère Senior ou Jeune s'applique sur le classement après avoir retiré les concurrents non européens

DOM-TOM : le DTN présentera les candidats en fonction de performances effectuées sur des épreuves internationales de "zone" déterminées.

** Prise en compte du résultat si 10 compétitrices classées

Légende : F=filles G=garçon &choix = plus choix du DT				
LISTE HAUT NIVEAU	Epreuves		F	G
	Age max cat. Jeune		25 ans	
	Championnats du MONDE Senior	Elite	1 ou 3*	
	Formula Windsurfing et IFCA Slalom	Senior	3 & choix	20 & choix
		Jeune	5 & choix	40%
	Championnat d'EUROPE Senior	Senior	3 & choix	15 & choix
		Jeune	5 & choix	35%
	Etape Coupe du Monde de Funboard	Senior	20% & choix**	20% & choix
		Jeune	30% & choix**	30% & choix
	Grand Prix Formula Windsurfing	Jeune	30% & choix**	30% & choix
	Chpt du MONDE Jeune Formula Windsurfing (hors Formula Expérience)	Jeune	0	8
	Chpt d'EUROPE Jeune Formula Windsurfing (hors Formula Expérience)	Jeune	0	5
	Chpt du MONDE Jeune IFCA Slalom	Jeune	3	8

Un sportif ne pourra pas être inscrit plus de 4 années consécutives dans la même catégorie et la même série sauf pour la catégorie Elite.

LISTE NATIONALE ESPOIRS	Epreuves		F	G
	Age max cat. Espoir		20 ans	
	Chpt du MONDE Jeune Formula Windsurfing			30%
	Chpt du MONDE Senior Formula Windsurfing		40% & choix	
	Chpt du MONDE Jeune Slalom IFCA		40% & choix	30%
	Chpt de FRANCE par Etape AFF et Formula Windsurfing Senior		5	8
	Chpt de FRANCE Espoir Extrême Glisse Espoir Slalom 42		5	8
	Chpt de FRANCE Espoir Extrême Glisse Espoir BIC 283		5	8
	Chpt de FRANCE Espoir Glisse Formula Windsurfing		3	8

LES CENTRES D'EXCELLENCE VOILE (2011-2016)

Labellisation annuelle

Structures	Centre d'Excellence Régional	Centre d'Excellence National (HN globalisé) Pôles France	
		Supports référencés	Centre Spécifique
ENVS		☐ Centre multi-ressources*	☐ HandiVoile
Brest	☐ VL	➤ Séries de formation	
La Rochelle	☐ VL - Inshore	➤ Séries de formation	
PACA (Marseille-Antibes)	☐ VL - Inshore	➤ Séries de formation	☐ 49er
Nantes	☐ VL - Inshore	☐ Inshore	
Port La Forêt	❖ CaL	❖ CaL	
Nord-Pas-de-Calais (Dunkerque-Wimereux)	☐ VL - Inshore		
Le Havre	☐ VL - Inshore		
Granville	☐ Inshore		
St Quay Portrieux	☐ Inshore		
St Gilles Croix de V	❖ CaL		
La Gde Motte	❖ CaL		

Séries de Formation: Laser-RSX-170 (h&f)

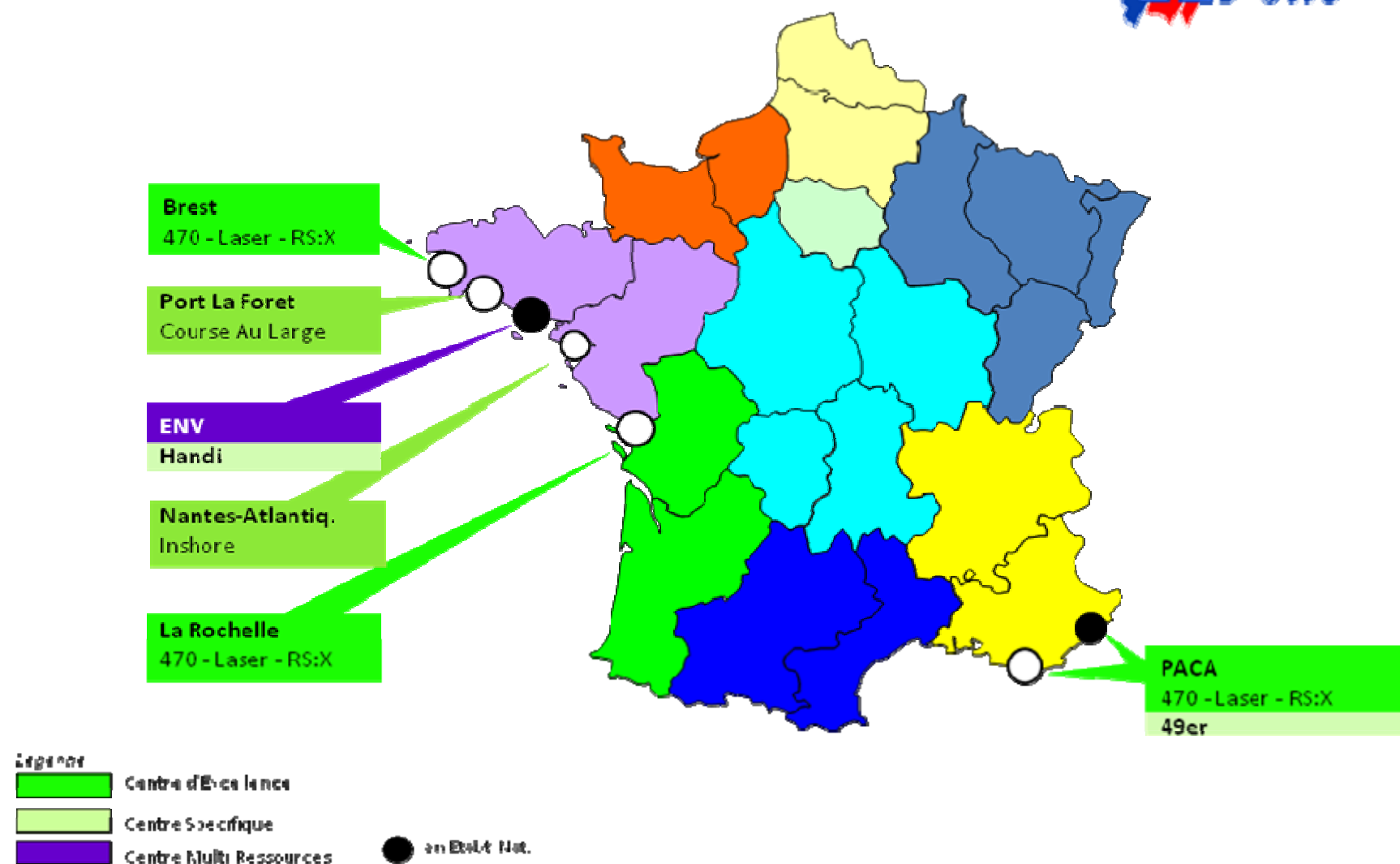
VL: Voile Légère

Inshore: Match Race - Flotte

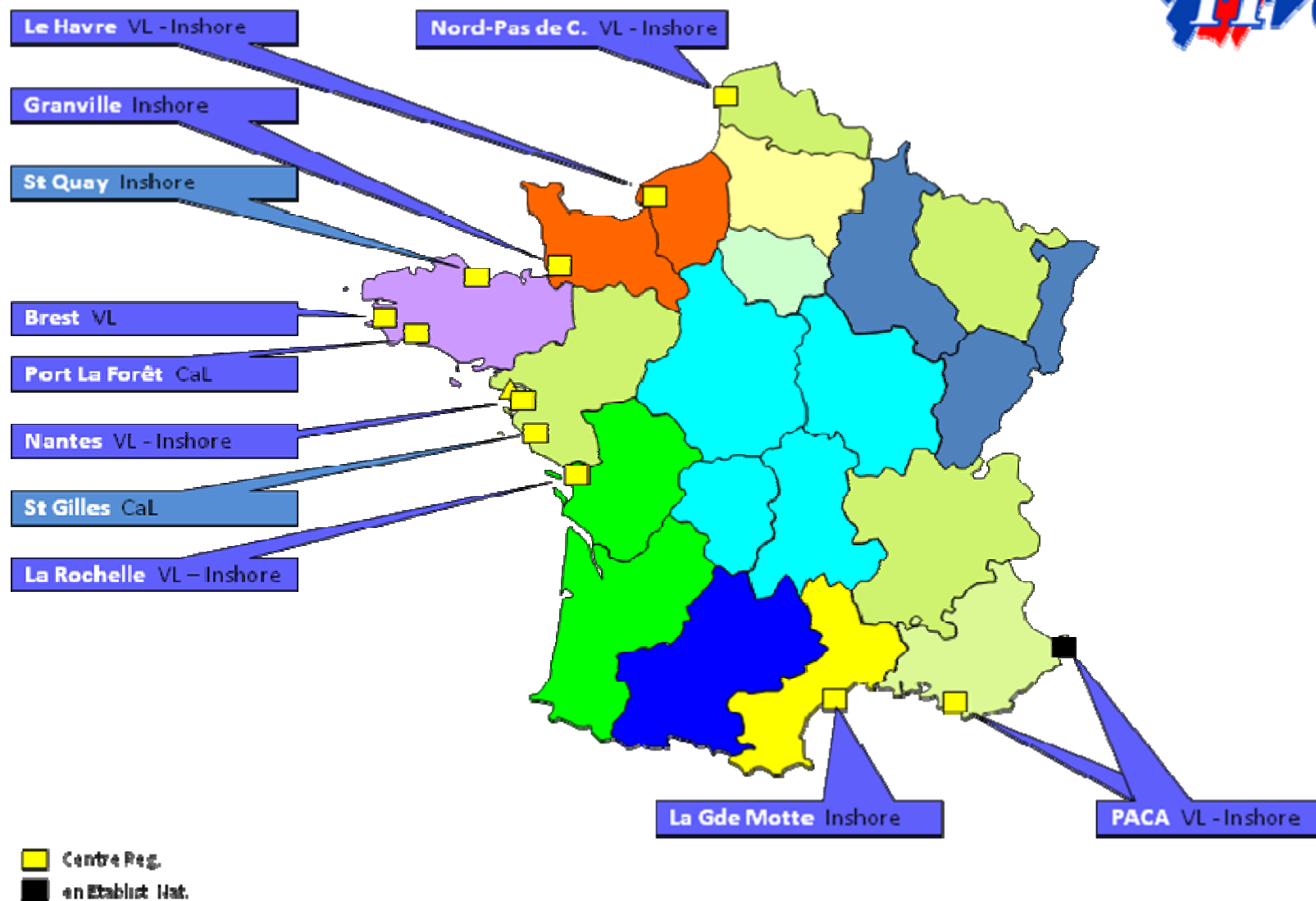
CaL: Course au Large

* Centre multi-ressources: Voile Légère - Inshore

CENTRES D'EXCELLENCE NATIONAUX - CENTRES SPECIFIQUES CENTRE MULTIRESSOURCE - Pôles France



CENTRES D'EXCELLENCE REGIONAUX



DOCUMENT DE TRAVAIL

CONVENTION PRÉPARATION OLYMPIQUE

FFVOILE

SAISON 2009

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Fédération Française de Voile, association régie par la loi de 1901, dont le siège est situé au 17, rue Henri Bocquillon, 75015 Paris,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, dûment habilité aux fins des présentes,
Et en présence de son Directeur Technique National, Monsieur Philippe GOUARD.

Ci-après dénommée la « **FFVoile** ».

D'UNE PART

ET

Monsieurdomicilié à et licencié à la Fédération Française de Voile sous le numéro

Ci-après dénommé « **l'Athlète** ».

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Fédération Française de Voile est l'autorité de promotion et de développement de la Voile en France. Elle est notamment chargée de sélectionner les athlètes qui vont représenter la France lors des principales compétitions internationales, avec comme objectif majeur les Jeux Olympiques d'été de Londres en 2012.

Monsieura été sélectionné pour faire partie de l'Equipe de France de Voile pour la saison 2009, dans la série

Les objectifs de cette équipe de France sont d'obtenir **quatre médailles dont deux d'or** aux Jeux Olympiques de Londres. Dans le cadre précis de cette convention, il est fait référence au tableau de marche des objectifs sportifs à 4 ans.

La présente convention doit donc préciser les droits et obligations de **Monsieur** en sa qualité de membre de l'Equipe de France de Voile pour l'année 2009.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations de **Monsieur**membre de l'Equipe de France de Voile, classé sur la liste «Haut Niveau» du Ministère des Sports en Préparation Olympique, envers la **FFVoile** dans le cadre du Groupe de préparation aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION - RECONDUCTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature et expirera le 31 décembre 2009, sans formalité aucune à la charge de l'une ou l'autre des parties.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA FFVOILE

3.1. Mise à disposition de moyens par la FFVoile : (humains, financiers et matériels)

La **FFVoile** mettra gracieusement à disposition de l'**Athlète** l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels dont elle dispose afin d'encadrer l'**Athlète** lors des stages, rassemblements et compétitions faisant partie du programme, tel que défini en annexe 4 des présentes (ci-après dénommé le **programme**).

Un responsable fédéral du « suivi socioprofessionnel et des carrières des sportifs de haut niveau » assurera un suivi du dossier de l'**Athlète** en matière d'aménagement des études et des emplois, à la demande de l'**Athlète**.

La **FFVoile** s'engage à mettre au service des membres de l'Equipe de France de voile ses compétences dans différents domaines, notamment le marketing (recherche de partenaires), la communication, l'assistance juridique et administrative.

3.2. Aides financières apportées à l'Athlète

Dans le cadre de l'aide générale accordée aux membres de l'Equipe de France de Voile, la **FFVoile** s'engage à apporter à l'**Athlète** l'aide financière annuelle suivante :

- une bourse en vue de l'achat de matériel nautique, sur présentation des factures d'achat, dont le montant pour la saison 2009 est de €. **Cette aide est allouée (ou non) en fonction des séries. Une réduction voire une suppression de l'aide matériel au profit d'un investissement FFV collectif est également possible.**

- la **FFVoile** s'engage à solliciter auprès du CNOSF une aide personnalisée au profit de l'**Athlète** d'un montant total pour 2009 de € **pour favoriser son insertion sociale au travers d'une formation ou d'un emploi.**

L'**Athlète** et la **FFVoile** signeront également le contrat de mise à disposition de matériel, selon le modèle prévu à l'annexe 5 de la présente convention.

Il est parfaitement entendu entre les parties que les sommes versées à l'**Athlète** ne sauraient en aucune façon constituer une quelconque forme de salaire, et doivent être analysées comme un simple soutien financier en vue de la pratique sportive de membre de l'Equipe de France de Voile.

Dans le cadre du **programme**, et dans le respect des modalités de remboursement prévues à l'annexe 6 de la présente, la **FFVoile** prendra uniquement à sa charge les frais de transport, d'inscription, d'hébergement de l'**Athlète**. L'**Athlète** pourra également bénéficier des dispositions du présent alinéa à sa demande expresse pour des manifestations non prévues initialement dans le **programme**. A ce titre, il devra recevoir l'autorisation écrite du Directeur Technique National, ce dernier pouvant refuser s'il estime que la manifestation ne relève d'aucun intérêt sportif dans le cadre de l'Equipe de France de Voile, et/ou pour des contraintes budgétaires.

Dans l'hypothèse où l'**Athlète** bénéficierait, pour la participation à une manifestation initialement non prévue au **programme**, du soutien financier de la **FFVoile**, il s'oblige dans ces conditions à respecter les dispositions définies à l'article 6 de la présente convention.

La **FFVoile** versera à l'**Athlète** des primes à la performance calculée sur la base suivante :

Une partie de ces primes sera accordée dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'équipementier Adidas et se déclineront de la manière suivante pour la saison 2009.

Par bateau	OR	ARGENT	BRONZE
Championnats du monde	15 000 €	7 500 €	3 000 €
Championnats d'Europe	7 500 €	\	\
Jeux Olympiques 2012	40 000 €	20 000 €	10 000 €

Vérifier qu'ADIDAS prime le championnat du monde de MR en Suède Lysekil et le championnat d'Europe au Danemark à Middefort.

Il est par contre parfaitement entendu que le versement de ces primes est lié au respect intégral de vos obligations, notamment en ce qui concerne le port des équipements adidas.

Une autre partie des primes, issue directement des fonds propres de la **FFVoile** sera versée selon la base suivante :

Principes d'attribution des primes FFVoile en cours de validation

3.3. Suivi médical de l'Athlète

La **FFVoile** s'engage à assurer le suivi médical de l'**Athlète**, conformément aux dispositions de l'article L 3621-2 du Code de la Santé publique. Dans cette optique, la **FFVoile** a nommé un médecin coordonnateur au sens des dispositions de l'article R. 3621-2 du Code de la santé publique, chargé de veiller au suivi médical de l'**Athlète**. L'**Athlète** s'engage à réaliser l'ensemble des examens prévus par le Suivi Médical réglementaire.

A ce titre, la **FFVoile** prendra en charge l'ensemble des examens médicaux prévus à l'article R. 3621-1 du Code de la santé publique.

En outre, la **FFVoile** a nommé un médecin des Equipes de France, ainsi que du personnel médical afin d'assister l'**Athlète** lors de certaines manifestations prévues au **programme**.

Article 4 : OBLIGATIONS GENERALES DE L'ATHLETE

4.1. Participation obligatoire aux manifestations du programme

L'Athlète s'engage à respecter le programme sportif tel que reproduit en annexe 3 de la présente convention élaboré en concertation avec la Direction Technique Nationale de la FFVoile comprenant les stages de préparation, les compétitions, les périodes de repos et d'une manière générale, toute sollicitation de la Direction Technique Nationale de la **FFVoile**. A ce titre, l'**Athlète** doit informer la **FFVoile** des impératifs inhérents à son activité professionnelle ou étudiante afin d'élaborer ledit **programme**.

De plus, l'**Athlète** s'engage à consacrer 5 jours au maximum pour des actions de promotion fédérales ou d'encadrement et d'intervention sur des collectifs à la demande de La Direction Technique Nationale de la **FFVoile**.

Dans l'hypothèse où l'**Athlète** aurait connaissance d'un changement soudain de son emploi du temps professionnel ou étudiant qui serait incompatible avec le programme, il s'engage à prévenir immédiatement le Directeur technique National afin de pouvoir trouver la meilleure solution pour les parties.

En outre, dans l'optique de la meilleure performance sportive, l'**Athlète** s'engage à respecter le plan d'entraînement établi par les coaches managers en accord avec les entraîneurs nationaux lors de la préparation des championnats officiels internationaux figurant au **programme**.

L'**Athlète** s'engage également à tenir compte des périodes de repos déterminées par les entraîneurs nationaux.

De plus, l'**Athlète** s'engage à respecter une clause d'exclusivité portant sur l'impossibilité d'être partenaire d'entraînement pour des équipages étrangers ou d'être entraîneur d'équipages étrangers jusqu'à la fin des jeux Olympique 2012. Le non respect de cette disposition entraînera pour l'**Athlète** la rupture de son contrat en Equipe de France. Il sera soumis à des sanctions financières de la part de FFVoile et les sommes engagés pour lui par la **FFVoile** pourront lui être réclamées. Les entraînements avec les équipes étrangères, validés par les coaches managers, ne rentrent pas dans ce cas.

4.2. Respect des règlements et de la déontologie de Membre de l'Equipe de France

L'**Athlète**, en tant que membre sélectionné de l'Equipe de France de Voile, est conscient de représenter son pays et la **FFVoile**.

A ce titre, l'**Athlète**, en sa qualité de licencié **FFVoile**, membre de l'Equipe de France de Voile et sportif de Haut Niveau bénéficiaire d'aides publiques (nationales, régionales et locales) et fédérales, s'engage à :

- respecter la charte du sportif de haut niveau édictée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,
- respecter l'ensemble des règles édictées par le Comité International Olympique, le Comité National Olympique et Sportif Français, la Fédération Internationale de Voile (ISAF) et la **FFVoile**,
- se préparer avec sérieux, sans recours à des artifices tel que le dopage,

4.3. Devoir de réserve

L'**Athlète**, en tant que Membre de l'Equipe de France de Voile, s'engage à donner la meilleure image de la **FFVoile**. A ce titre, L'**Athlète** s'oblige à ne faire aucune déclaration susceptible de porter atteinte à l'image et à la réputation de la **FFVoile**.

4.4. Communication d'informations et relations avec les médias

L'**Athlète** s'engage à faire part, par écrit à la **FFVoile**, du montant des ressources dont il dispose (salaire, financements publics, financements privés, prêt de matériel etc...) et des obligations associées type « représentation ou promotion », la **FFVoile** s'engageant à conserver ces informations strictement confidentielles.

L'athlète s'engage à répondre aux différentes sollicitations des médias (presse, radio, Télé) et à participer à toutes actions de promotions à la demande de la Direction Technique Nationale.

Article 5 : DROIT A L'IMAGE

5.1. Image collective de l'Equipe de France

L'**Athlète** reconnaît expressément que la **FFVoile** est seule autorisée à exploiter l'image collective de l'Equipe de France de Voile.

Par image collective, les parties entendent une image faisant figurer au minimum trois (3) membres de l'Equipe de France de Voile. Il est également entendu que l'image collective inclut le nom, la voix ainsi que la biographie des membres de l'Equipe de France de Voile.

Dans cette optique, la **FFVoile** est libre de reproduire et représenter l'image collective de l'Equipe de France sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication en public, dans le monde entier, et ce pour tout usage y compris à des fins publicitaires et commerciales. La **FFVoile** reste également libre d'accorder à des tiers la possibilité de s'associer à l'image collective de l'Equipe de France de Voile, dans le cadre de la promotion de leurs produits et/ou services, étant entendu que la **FFVoile** sera systématiquement associée à ces opérations de promotion..

5.2. Image individuelle de l'Athlète

5.2.1. Exploitation par la **FFVoile** de l'image individuelle de l'**Athlète**

Dans le cadre de la promotion de la Voile, l'**Athlète** autorise gracieusement par la présente la **FFVoile** à reproduire et à représenter son nom, sa voix, son image, sa biographie, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication en public sur le territoire français, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

La **FFVoile** pourra notamment exploiter le nom, l'image, la voix et/ou la biographie de l'**Athlète** dans l'optique de sa promotion en association avec la marque, la dénomination, le nom commercial et/ou les produits et services de ses Partenaires.

Il est néanmoins parfaitement entendu entre les parties que cette autorisation se fait à titre non exclusif, et que l'**Athlète** conserve l'entière faculté d'exploiter directement son image en association avec des tiers, à la stricte exception d'entités économiques évoluant dans le secteur d'activités banques et assurances.

5.2.2. Exploitation par un tiers de l'image individuelle de l'**Athlète**

Dans l'hypothèse où la **FFVoile** aurait connaissance de la volonté d'un tiers d'exploiter l'image individuelle de l'Athlète, elle fera ses meilleurs efforts pour mettre les parties en relation.

5.2.3. Garanties

L'**Athlète** garantit à la **FFVoile** qu'il a les pleins pouvoirs et qualité pour accorder les droits visés au présent article, et que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, hypothéqués, grevés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers.

Il garantit en conséquence la **FFVoile** contre tout recours ou action que pourrait former à un titre quelconque toute personne physique ou morale qui estimerait avoir à faire valoir des droits quelconques à l'encontre de l'autorisation consentie aux termes du présent article ou de l'une quelconque de ses dispositions.

5.3. Constitution d'une Banque d'images

Afin de pouvoir disposer d'une banque d'images Equipe de France de Voile susceptible d'être proposée aux partenaires et aux médias, les parties conviennent de consacrer au moins deux journées afin d'en assurer la production.

Les dates de ces journées de tournage seront définies et intégrées au **programme** de l'**Athlète**.

ARTICLE 6 – PARTENARIATS / VISIBILITE

Sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 3.2. du présent contrat, les dispositions du présent article ne s'appliquent qu'aux manifestations figurant au **programme** de l'**Athlète**.

6.1. Partenariats/Visibilité à terre

6.1.1. Dotations textiles

L'**Athlète** s'engage à porter de manière exclusive l'ensemble des dotations textiles (chaussures incluses) fournies par la **FFVoile** lors de l'intégralité des manifestations figurant au **programme**.

En cas de non respect de cette disposition, **les pénalités supportées par la FFVoile seront à la charge de l'Athlète**.

L'**Athlète** est parfaitement conscient que toute convention contraire ne pourrait être opposable à la **FFVoile**, et qu'il assumerait seul les conséquences, notamment financières, inhérentes à la conclusion d'un tel contrat.

Il est parfaitement entendu que cette obligation ne s'applique pas aux produits « techniques » portés sur l'eau.

6.1.2. Marquages dotations textiles FFVoile

L'**Athlète** est parfaitement conscient et accepte que les produits textiles objet du présent paragraphe porteront le marquage de la **FFVoile** en association avec la marque de ses partenaires, et ce dans le respect des emplacements tels que définis à l'annexe 2 de la présente convention. Les frais de marquage des partenaires de la **FFVoile** seront à la charge de la **FFVoile**.

A ce titre, afin d'éviter tout conflit d'intérêt entre les partenaires de la **FFVoile** et ses propres partenaires, l'**Athlète** s'interdit d'ores et déjà de conclure toute convention avec des entités économiques évoluant dans les secteurs d'activités Banques et Assurances, produits textiles sportifs incluant les chaussures, cordages, et télécommunications, qui aurait pour effet d'accorder de la visibilité à ces entités économiques sur les dotations textiles de l'Equipe de France de Voile.

Dans l'hypothèse où la **FFVoile** accorderait une autre exclusivité à un tiers de son choix quant à la visibilité sur les tenues vestimentaires des membres de l'Equipe de France de Voile, elle en informera immédiatement l'**Athlète** par écrit afin que celui-ci prenne connaissance de l'exclusivité consentie. Une fois informé, l'**Athlète** s'interdit de conclure un quelconque contrat de partenariat avec un concurrent évoluant dans le même secteur d'activités que le tiers concerné.

Sans préjudice des précédentes dispositions, l'**Athlète** reste libre d'accorder de la visibilité à ses propres partenaires sur les dotations textiles fournies par la **FFVoile** dans le respect des emplacements définis à l'annexe 2 de la présente convention. Il est parfaitement entendu que les frais de marquage resteront à l'entière charge de l'**Athlète**.

6.1.3. Circonstances exceptionnelles

Il est parfaitement entendu entre les parties que les dispositions du présent article peuvent être remises en cause par les règlements des organisateurs de certaines compétitions. Dans cette optique, les parties s'engagent à respecter lesdits règlements.

En outre, l'**Athlète** accepte expressément le fait de ne pouvoir apposer aucun marquage personnel sur la tenue officielle de l'Equipe de France obligatoire lors des réceptions et/ou représentations officielles de la **FFVoile**.

6.2. Partenariat/Visibilité sur l'eau

L'**Athlète** s'engage à apposer sur les voiles et la coque du bateau les marquages de la **FFVoile** ainsi que ceux de ses partenaires, et ce dans le respect des emplacements tels que définis à l'annexe 2 de la présente convention. Les frais de marquage seront à l'entière charge de la **FFVoile**.

Dans l'hypothèse où la **FFVoile** concéderait une autre exclusivité à un tiers de son choix quant à la visibilité sur la coque et les voiles des bateaux des membres de l'Equipe de France de Voile, elle en informera immédiatement l'**Athlète** par écrit afin que celui-ci prenne connaissance de l'exclusivité consentie. Une fois informé, l'**Athlète** s'interdit de conclure un quelconque contrat de partenariat avec un concurrent évoluant dans le même secteur d'activités que le tiers précité.

L'**Athlète** pourra apposer le marquage de ses propres partenaires sur l'espace de la voile et de la coque qui lui est réservé selon les dispositions de l'annexe 2 des présentes, étant entendu que, de manière similaire aux dispositions de l'article 6.1. du présent contrat, il s'interdit d'ores et déjà de conclure une convention de partenariat avec des entités économiques évoluant dans les secteurs d'activités Banques et Assurances, produits textiles sportifs incluant les chaussures, cordages, et télécommunications, qui aurait pour effet d'accorder de la visibilité à ces entités économiques sur l'ensemble de son matériel nautique vêtement inclus.

Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa, et uniquement après avoir reçu l'accord préalable et écrit de la **FFVoile**, l'**Athlète** pourra apposer, uniquement sur l'espace de la coque du bateau qui lui est réservé, la marque de son partenaire en produits techniques portés sur l'eau.

Par produit technique porté sur l'eau, les parties entendent sans que cette liste soit limitative : cirés techniques, hauts, bas, combinaisons néoprène, lycra, chaussures portées sur l'eau etc...

Les frais de marquage des partenaires de l'**Athlète** seront à l'entière charge de ce dernier.

Les dispositions du présent article s'appliquent également pour les gilets de sauvetage portés par l'**Athlète**.

6.3. Communication d'informations contractuelles

Dans un souci de parfaite cohérence, l'**Athlète** informera systématiquement la **FFVoile** de certaines informations contenues dans les contrats de partenariat qu'il a conclu ou qu'il conclut en son nom et pour son compte, et

notamment la date de signature, la durée des contrats et le champ d'exclusivité consenti. Il est parfaitement entendu que ces informations resteront strictement confidentielles.

Article 7 : RAPPORTS CONTRACTUELS

Il est entendu entre les parties que les rapports contractuels nés du présent contrat entre la **FFVoile** et l'**Athlète** ne sont pas des relations d'employeur à salarié.

En conséquence, chacune des parties fera son affaire personnelle de toutes charges sociales et fiscales résultant de sa propre activité.

Article 8 : LES SANCTIONS- RESILIATION

En cas de non respect d'une des clauses de la présente convention par le sportif, la **FFVoile** se réserve le droit de prendre toutes les sanctions qu'elle jugera nécessaires, et notamment le retrait de l'**Athlète** de l'Equipe de France de Voile.

L'**Athlète** reconnaît d'ores et déjà que le fait de ne pas se soumettre au suivi médical tel que précisé à l'article 3.1. des présentes entraînera la résiliation immédiate de la convention et le retrait de l'**Athlète** de l'Equipe de France de Voile.

Dans l'hypothèse où l'**Athlète** souhaiterait quitter de son propre gré l'Equipe de France de Voile, il en informera la **FFVoile** par écrit, entraînant ainsi la résiliation de la présente convention.

Article 9 : SIGNIFICATION DES TITRES

Les titres des paragraphes de ce contrat n'ont été utilisés que dans le seul but d'une lecture plus facile et ne doivent pas être pris en compte pour la structure du contrat.

Article 10 : LOI ET TRIBUNAUX

La validité et l'interprétation du présent contrat seront régies à tous égards par la loi française.

Les tribunaux du siège de la **FFVoile** seront seuls compétents pour connaître toute contestation résultant de ce contrat et qui n'a pu être réglée à l'amiable.

Article 11 : CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent contrat ne saurait avoir d'effet tant que le sportif n'aura pas fourni une copie des certificats de conformité et de jauge de son matériel nautique et de sa fiche signalétique mise à jour.

Article 12 : CLAUSE DE NULLITÉ RELATIVE

Si une ou plusieurs clauses de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres articles de la convention conservent toute leur force et leur portée.

ANNEXES A PARAPHER :

Les annexes sont parties intégrantes indissociables de la présente convention.

Annexe 1 : présentation de l'**Athlète**

Annexe 2 : Espaces visibilité partenaires

Annexe 3 : programme de l'**Athlète**

Annexe 4 : Contrat de mise à disposition de matériel

Annexe 5 : Détail des objectifs 2009

Annexe 6 : Détails des objectifs professionnels et de formation

Annexe 7 : Tarif des remboursements de frais

Fait à Paris, leen deux exemplaires,

Pour l'Athlète (*)

Pour la FFVoile (*)

Monsieur

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION

Monsieur Philippe GOUARD

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE 1

PRESENTATION DU SPORTIF

Nom et Prénom :

Adresse :

Date et lieu de Naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Licencié au club :

Numéro de licence :

Numéro ISAF :

N° de Pièce Nationale d'Identité :

Date de validité :

N° de Passeport :

Date de validité :

Pôle de rattachement :

Région:

Série pratiquée :

Rôle à bord :

Catégorie sur liste Ministère des Sports : jusqu'au

Pièces à joindre :

- Photos
- Palmarès

ANNEXE 2

ESPACE VISIBILITE PARTENAIRES

Marquage FFVoile
souligné de la
mention « Equipe de
France »

Marquage Bloc
Marque (FFVoile et
Banque Populaire 50
cm²)



Marquage adidas (ce
dernier peut être
différent selon les
pièces)

Marquage Partenaires
Athlètes (manche
gauche dimension
maximale 50 cm²)

ANNEXE n°3

PROGRAMME OFFICIEL EQUIPE DE France 2009

- Rassemblement n°1 Equipe de France – Stage Collectif avant la Semaine Olympique Française du 14 avril au 17 avril à Hyères
- Rassemblement n°2 Equipe de France – Semaine Olympique Française du 18 avril au 24 avril à Hyères
- Rassemblement n°3 Equipe de France – Stage Collectif à l'ENV du 21 juillet au 25 juillet
- Rassemblement n°4 Equipe de France – Stage Collectif à Weymouth du 8 septembre au 13 septembre et l'épreuve du 14 au 19 septembre à Weymouth Sail for Gold.
- Rassemblement n°5 Equipe de France – Stage Collectif du 16 novembre au 20 novembre (lieu à confirmer)



- Championnat du Monde des Séries 2009



- Jeux Méditerranéens pour les Séries Concernées – 26 juin au 5 juillet



- *Soirée des Champions – Décembre 2009 (jour à confirmer)*

En annexe, à joindre le programme de l'athlète

ANNEXE 4

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Ce contrat fera l'objet d'un accord séparé entre les parties

ANNEXE 5

DÉTAIL DES OBJECTIFS SPORTIFS 2009

Série :

Jeux Méditerranéens (pour les séries concernées) :

Monde :

Europe :

ANNEXE 6

DETAILS DES OBJECTIFS PROFESSIONNELS ET DE FORMATION

Nous souhaitons que les aides sociales versées aux athlètes soient directement conditionnées à leur investissement dans la préparation de leur insertion sociale qui suivra l'arrêt de leur carrière sportive.

La fédération souhaite que l'athlète ait un véritable projet d'insertion sociale. Ce projet peut se manifester soit sous la forme d'une formation soit sous la forme d'un emploi (dans le cadre d'une CIP).

Pour les athlètes en formation : l'aide sociale comprendra 2 parties, une première partie versée à la validation du projet de formation de l'athlète, une deuxième partie versée à la réussite de la formation.

L'athlète pourra bénéficier en outre d'une aide pour faire face aux frais engendrés par sa formation.

Pour les athlètes en CIP, ils bénéficieront d'une aide qui pourra être soit versée directement à l'athlète pour l'encourager à travailler soit directement à l'entreprise pour que l'athlète puisse consacrer plus de temps à la pratique de la voile. Ce choix se fera avec le coach manager en fonction des contraintes sportives de la saison.

Les athlètes suffisamment formés et diplômés bénéficieront également d'aides sociales, s'ils font preuve d'une démarche active de recherche d'emploi (pour mise en place d'une CIP).

Pour les athlètes qui sont cadres techniques ou qui bénéficient d'un poste aux douanes :

Ils devront s'impliquer sur des stages Equipe de France, Espoirs ou Bleuets à hauteur de 20 % de leur temps de travail annuel.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

OBJECTIFS DE FORMATION

ANNEXE 7

BAREME TAUX DE REMBOURSEMENT DE FRAIS